

Ecole de Tai Chi Chuan Kuo Chi

830 Ave. De Lattre De Tassigny 83140 Six-Fours-Les-Plages Tel: 04.94.32.20.93

STATUTS

Article 1 : Dénomination

L'association est fondée conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901, entre toutes personnes physique qui adhèrent aux présents statuts , ayant pour titre :
« Ecole de Tai Chi Chuan Kuo Chi (E T K I)

Article 2 : But de l'association

Cette association à pour but au niveau national :

- a) de regrouper les pratiquants des arts martiaux , disciplines taoïstes et techniques de santé issues de l'enseignement des Maîtres KUO CHI et HUY CHENG YIN , actuellement diffusées par Mr. Louis Wan Der Heyoten , élève de ces Maîtres.
- b) De définir les programmes techniques de ces disciplines afin d'homogénéiser , développer et approfondir le niveau de pratique .
- c) De préserver l'authenticité de ces méthodes par la formation et le suivi des enseignants Appartenant à l'école
- d) Elle s'interdit toute appartenance politique , syndicale ou religieuse..

Article 3 : Siège Social

Le siège social est fixé au domicile du Président , situé 830 avenue De Lattre De Tassigny 83140 Six-Fours-Les-Plages.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ; la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

Article 4 : Composition.

L'association se compose de :

- membres d'honneur : toutes personnes aidant ou soutenant l'association par son savoir ou son Préstige; Ils sont dispensés de cotisation.
- membres bienfaiteurs : toutes personnes aidant ou soutenant l'association par des dons . Ils sont Dispensés de cotisation .
- membres actifs ou adhérents : tous ceux qui versent une cotisation annuelle .

Article 5 : Admission .

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue à chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées.

